

Ville de Vaires-sur-Marne (Seine-et-Marne)

Vaires-sur-Marne, le 17 avril 2013

Services Techniques

Tél. 0164 72 45 02 - Fax : 01 64 72 83 88 Courriel t.chaweroche@yairessurmarne.fr

Référence : JPN/TC/MP 37 2013 Dossier suivi par : M Chauveroche ASSOCIATION ZAC DES PECHEURS 5, rue des Violettes 77360 VAIRES Sur-MARNE

Objet :Votre intervention durant l'enquête publique Du PLU

Monsieur,

En réponse à votre demande déposée dans le cadre de l'enquête publique, j'ai l'honneur de vous apporter les éléments de réponse suivants.

Dans votre intervention, vous me demandez en substance:

- ✓ Que le P.L.U. fasse état du PPRI, de manière à débloquer la situation créée par le PSS.
- ✓ Que le P.L.U. intègre les dispositions du programme local de l'habitat.
- ✓ La nécessité d'approfondir le contenu du P.L.U au regard des projets connus.
- ✓ De répartir plus harmonieusement l'effort de construction de logements sociaux dans la ville
- ✓ La suppression de l'autorisation de jardins familiaux dan le secteur Nc.
- ✓ L'encadrement du projet de développement de la base régionale de loisirs

Concernant le PPRI, il appartiendra au Préfet d'en demander l'intégration dans le P.LU. lors de son approbation.

L'urgence du PPRI a été signalée à plusieurs reprises par la mairie, aux services de la DDT (réunion du 8 juin 2010) et nous continuons d'agir dans ce sens. En attendant, il ne serait pas règlementaire d'anticiper sur son application future.

Concernant le programme local de l'habitat, celui-ci est correctement intégré dans le P.L.U, lequel va d'ailleurs au-delà, en incorporant aussi les objectifs généraux du contrat de développement territorial.

Il est vrai que le P.L.U. est peu explicite quant aux projets relatifs aux terrains Navatte, et aux autres programmes évoqués dans le PADD: cette situation est due en grande partie à l'avancement insuffisant de ces études et au fait que le CDT n'est pas signé à ce jour.

La répartition des constructions affectées au logement social est un objectif avéré de la municipalité. En témoignent le programme France Télécom, ainsi que les développements envisagés dans les zones UA.

Comme vous me le demandiez, la possibilité de construire des jardins familiaux a été supprimée dans le secteur Nc à l'issue de l'enquête publique.

Enfin, et concernant la base régionale de loisirs, je précise qu'il s'agit là d'un projet qui n'entre pas dans la compétence de la commune. Mais la municipalité mettra tout en œuvre pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives (déplacements, sécurité, etc), tout en tirant parti des opportunités de développement que ce projet entraînera pour la ville et son dynamisme économique.

Espérant avoir répondu à votre attente,

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Premier Vice-président de la Communauté d'Agglomération Marne et Chantereine

Jean-Pierre NOYELLES